BANQUE NATIONALE

Assurance prêt hypothécaire

Protégez l'un de vos plus gros projets de vie

Les imprévus de la vie peuvent mettre en péril les projets dans lesquels vous investissez temps et argent, ou vous empêcher d'assumer vos responsabilités financières.

L'assurance prêt est une solution qui vous permet d'assurer la tranquillité d'esprit, quoi qu'il arrive.

Que fait l'assurance prêt hypothécaire ?

Voici ce que l'assurance prêt hypothécaire peut faire pour vous :

Assurance invalidité

En cas d'invalidité, vos versements hypothécaires assurés sont couverts.

Si vous êtes en invalidité plus de deux mois, vos versements sont pris en charge. Vous pouvez ainsi maintenir votre niveau de vie et respecter vos engagements financiers sans avoir à couper dans les activités familiales.

Assurance maladies graves

En cas de diagnostic de maladie grave (cancer, AVC ou crise cardiaque), le montant assuré de votre prêt est payé.

Vous pouvez vous concentrer sur votre rétablissement grâce au répit financier que vous procure l'assurance prêt.

Assurance-vie

En cas de décès, le montant assuré de votre prêt est payé.

Le prêt ayant servi à financer l'un de vos plus gros projets de vie est protégé et ne devient pas un fardeau pour vos proches. Vous préservez le foyer familial et la tranquillité d'esprit des gens qui vous sont chers.

→ Dans bien des cas, les faillites et les recouvrements arrivent à la suite d'une maladie ou d'un accident.

BANQUE NATIONALE

Êtes-vous à risque ?

Si vous répondez **NON** à l'une des questions suivantes, prenez le temps de parler à votre conseiller financier ou conseillère financière des avantages de l'assurance prêt.

Avez-vous une assurance collective au travail ?	☐ Oui	☐ Non
Détenez-vous d'autres assurances ?		
— Vie	☐ Oui	☐ Non
— Invalidité	☐ Oui	☐ Non
— Maladies graves	☐ Oui	☐ Non
Avez-vous un fonds d'urgence représentant entre 3 et 6 mois de salaire ?	☐ Oui	☐ Non
Avez-vous mis en place une stratégie afin de minimiser les impacts qu'aurait une maladie grave (cancer, AVC ou crise cardiaque) sur vos finances personnelles, votre niveau de vie et vos projets ?	☐ Oui	☐ Non

→ Protéger votre prêt, c'est protéger la réalisation de vos projets et les gens qui vous sont chers, quoi qu'il arrive.

Le saviez-vous ?

1 personne sur 3 connaîtra au moins une période d'invalidité de 90 jours ou plus avant 65 ans[1].

1 Canadien ou Canadienne sur 2,2 développera un cancer au cours de sa vie[2]. L'assurance maladies graves couvre certains types de cancer mettant la vie en danger. Consultez le certificat d'assurance pour les détails concernant les types de cancer couverts.

1 Canadien ou Canadienne sur 4 ayant subi un AVC est âgé.e de moins de 65 ans[3]. Consultez le certificat d'assurance pour obtenir toutes les informations concernant les maladies graves couvertes.

Pour plus d'information sur l'assurance prêt hypothécaire, informez-vous auprès de votre conseiller financier ou conseillère financière.

1 Guide sur l'assurance invalidité de l'ACCAP.
2 Tableau de bord des Statistiques canadiennes sur le cancer (consulté le 30 mai 2025).
3 Statistiques Canada, Enquête sur la santé des collectivités canadiennes (ESCC), 2021.

© Banque Nationale du Canada, 2025. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.

31619-501 (2025/09)